

TREIZIEME FESTIVAL DU FILM D'ARCHEOLOGIE D'AMIENS

REGLEMENT

La treizième édition du Festival aura lieu du 15 au 19 mars 2016. les films primés seront rediffusés le 20 mars.

Inscription des documentaires : à compter du 1^{er} septembre juin 2015 accompagnée d'une copie DVD. L'inscription à la sélection officielle sera confirmée le 15 février au plus tard.

Pour la projection officielle, les documentaires sélectionnés devront nous être transmis au plus tard le 1^{er} mars 2016 dans l'un des formats suivants : fichier numérique, DV-Cam ou DVD (blue-ray de préférence).

Animation autour du documentaire :

Le festival invitera le réalisateur à venir présenter le film au public avant sa projection. A l'issue de celle-ci, l'archéologue responsable de la recherche décrite dans le documentaire, ou à défaut le réalisateur, sera invité à répondre aux éventuelles questions que le public peut poser sur son contenu. Le festival peut prendre en charge les frais d'hébergement (repas, hôtel pour deux nuitées).

Décentralisation du Festival :

Elle aura lieu jusqu'au 31 décembre 2016 Des modules thématiques seront créés et circuleront, à la demande, sur l'ensemble de la Picardie, dans les établissements scolaires, les cinémas, etc..... Des partenariats sont également envisagés avec d'autres partenaires en France (La nuit du film d'archéologie de Bibracte, par exemple). Les projections le sont à titre gratuit. Les documentaires peuvent être également être diffusés ou rediffusés lors des séances organisées par CIN'ARCHEO qui se déroulent le premier vendredi de chaque mois, en présence du réalisateur et des chercheurs concernés. Les projections le sont également à titre gratuit.

Jury et remise des prix :

Si les partenariats antérieurs sont reconduits, le jury décernera le 19 mars (vers 23h30) les prix du Festival dont la liste suit :

Prix du court métrage (1000 euros) attribué par un jury composé par un jury de collégiens (collège Amiral Lejeune à Amiens),

Prix Jules Verne-Amiens Métropole (1500 euros) attribué au film faisant ressortir le mieux l'aspect aventure humaine de l'archéologie,

Prix du jury-Inrap (1500 euros), laissé à la libre appréciation du jury,

Prix de la DRAC de Picardie (2500 euros) attribué au meilleur film consacré à l'archéologie métropolitaine,

Grand Prix du Festival- GRTgaz (5000 euros) attribué au meilleur film du Festival.

Le prix est décerné au réalisateur qui, en fonction d'éventuels accords contractuels, procédera au partage du montant obtenu.

Notice :

Le distributeur procédera aux corrections qu'il jugera nécessaire au contenu de la notice qui sera insérée dans le catalogue du Festival.

Contact : Tahar Ben Redjeb, Directeur du Festival. DRAC de Picardie, 5 rue Henri Daussy. 80044 Amiens cedex.
Tel 03 22 97 33 44. tahar.benredjeb@culture.fr ou francoise.payen7@wanadoo.fr

Vous pouvez suivre (à partir de septembre 2015) l'avancement du Festival sur sa page

**Facebook : [https://www.facebook.com/pages/Festival-du-film-darch
%C3%A9ologie-Amiens-Gaumont/297164768398?ref=ts](https://www.facebook.com/pages/Festival-du-film-darch%C3%A9ologie-Amiens-Gaumont/297164768398?ref=ts)**

**ou sur le site internet du CIRAS : [http://www.associationciras.fr/festival-
2016/](http://www.associationciras.fr/festival-2016/)**

Treizième Festival du film d'archéologie d'Amiens

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 15 février 2016 accompagné d'une copie DVD :

Titre :

Format vidéo :

Durée :

Pays : Année de production :

Langue originale :

Nom du réalisateur :

Téléphone : e-mail :

Adresse :

Producteur :

Téléphone : e-mail :

Adresse :

Distributeur :

Téléphone : e-mail :

Adresse :

Résumé du film

L'inscription d'un film implique l'acceptation sans réserve du règlement du festival

Lieu: _____ Date: _____ Signature: _____